

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

Le 28 juin 2012, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 22 juin 2012, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme ZERAH, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, M. MOHAMMEDI, M. AUBINEAU, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, Mme PEGANG, M. FEUILLADE, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BERGEROL, M. SIMON, Mme VLASTOS, Mme GONIN.

M. AUBINEAU est désigné comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ATTRIBUTION A LA SOCIETE FRANCE LOCATION EXPO DU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE NEGOCIEE POUR L'IMPLANTATION D'UN CINEMA PROVISoire PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DU SELECT POUR UN MONTANT DE 329 175 EUROS HT.POUR UN MONTANT DE 765.44 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 18 JUILLET 2011 PASSEE AVEC L'ASSOCIATION UFC-QUE CHOISIR HAUTS-DE-SEINE SUD CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EVASION EN PAYS D'ACCUEIL ET DE LOISIRS, POUR LE CENTRE « MAISON MARINE MARIE LE FRANC », POUR L'ACCUEIL D'UN SEJOUR ORGANISE PAR LA VILLE D'ANTONY POUR LA STRUCTURE « NOUVEAU SOUFFLE » POUR UN MONTANT DE 3 960 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « VENT D'EST », POUR L'ACCUEIL D'UN SEJOUR ORGANISE PAR LA VILLE D'ANTONY POUR LA STRUCTURE « NOUVEAU SOUFFLE » POUR UN MONTANT DE 3 510 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS POUR LA SEANCE DE CINEMA EN PLEIN AIR DU 12 MAI 2012 DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES BULLES DANS LA VILLE AU PARC BOURDEAU POUR UN MONTANT DE 132 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 18 JUILLET 2011 A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE 4 SALLES DE L'ESPACE NOYER DORE AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE GRATUITE D'UN DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS DANS LE CADRE DU DEROULEMENT DES EPREUVES DU RAID AVENTURES 2012 SE DEROULANT AU PARC HELLER.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE GRATUITE D'UN DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS DANS LE CADRE DU DEROULEMENT DES EPREUVES DU RAID AVENTURES 2012 SE DEROULANT AU BASSIN DE LA NOISETTE.
- ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC PYRENEES AVENTURES NOUVELLES POUR L'ORGANISATION DE PRESTATIONS CANYONING DANS LE CADRE DES SEJOURS GLISSE AU PAYS BASQUE DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2012 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 560 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°4 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIETE SAVPRO – LOT N°1: SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE – CONCERNANT LE MARCHÉ D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 2 258.41 EUROS TTC.
- ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE H2O POUR L'ORGANISATION DE PRESTATIONS SURF DANS LE CADRE DES SEJOURS GLISSE AU PAYS BASQUE AUX MOIS DE JUILLET ET AOUT 2012 POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 780 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES DEPARTEMENTS DE PARIS ET DES HAUTS DE SEINE POUR LA GESTION DES PARCS DES SPORTS DE PUTEAUX ET D'ANTONY ET L'ARCHERIE CLUB D'ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE TERRAINS DE SPORT AU PARC DES SPORTS DE LA GRENOUILLERE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA PROTECTION CIVILE DES HAUTS DE SEINE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS POUR LE CONCERT DE PACO DE LUCIA LE 24 JUIN 2012 POUR UN MONTANT DE 770 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE PAYBOX POUR LE PAIEMENT EN LIGNE SECURISE DES ACTIVITES FACTUREES PAR LA REGIE CENTRALE DE RECETTES SUR L'ESPACE FAMILLE DE LA VILLE POUR UN MONTANT DE MISE EN SERVICE DE 390 EUROS HT ET 0.092 EUROS HT PAR PAIEMENT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION THERAPIE ARTS MEDIATIONS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ESPACE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 4 AVENUE FRANCOIS ARAGO (LOT A-04) A ANTONY AVEC LA SOCIETE LDGO TRANSPORT POUR UN LOYER ANNUEL DE 4 640 EUROS ET DE 870 EUROS DE CHARGES.
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES DANS DIVERS SITES DE LA VILLE D'ANTONY – 2 LOTS – A LA SOCIETE PLASTALU
 - LOT N°1 : MENUISERIES ALUMINIUM POUR UN MONTANT DE 388 405 EUROS HT.
 - LOT N°2 : MURS-RIDEAUX POUR UN MONTANT DE 435 622 EUROS HT.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIETE ISS ESPACES VERTS POUR L'ENTRETIEN DE DIFFERENTS ESPACES VERTS DE LA VILLE D'ANTONY AFIN DE RAJOUTER 38 330 M² D'ENTRETIEN.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIETE EIFFAGE ENERGIE IDF POUR L'ENTRETIEN DES POMPES ET FONTAINES DE LA VILLE D'ANTONY AFIN DE PORTER LE MAXIMUM ANNUEL DE 36 000 EUROS HT A 41 400 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 4 AVENUE FRANCOIS ARAGO (LOTS A-E1 ; A-01 ET A-02) A ANTONY AVEC LA SOCIETE PARENGE SAS POUR UN LOYER ANNUEL DE 41 880 EUROS ET 9 985 EUROS DE CHARGES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU F.C. CANTOU AU TARIF DE 58 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – CONTENTIEUX D'URBANISME / POURVOI EN CASSATION- POUR UN MONTANT DE 3 588 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC SUPERVISION POUR LA RETRANSMISSION SUR ECRANS GEANTS DU CONCERT DE PACO DE LUCIA LE 24 JUIN 2012 POUR UN MONTANT DE 10 405.20 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU CENTRE DE KERJOUANNO AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE 32 EUROS PAR JOUR ET PAR PERSONNE ET DE 105 EUROS PAR PERSONNE POUR LE TRANSPORT ALLER ET RETOUR.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE D'ANTONY DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE DANS LE CADRE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012.
- ADOPTION DE DEUX AVENANTS AUX CONTRATS PASSES AVEC LA SARL PROMETOUR POUR L'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LES SEJOURS EN CROATIE AUX MOIS DE JUILLET ET AOUT 2012 AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DE 13 606.84 EUROS TTC A 13 565.64 EUROS TTC
- ADOPTION DE SIX CONVENTIONS A CONCLURE AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE PROVINS POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES EN JUILLET 2012 PAR LA STRUCTURE 123 MALINS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 285.80 EUROS TTC.
- ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE

- VIEILLESSE (C.N.A.V.) POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE A L'ESPACE HENRI LASSON A ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 2 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY AVEC LA SOCIETE FRANCE AFFICHES POUR UN LOYER ANNUEL DE 14 640 EUROS ET 7 320 EUROS DE CHARGES.
 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE CENTRE DE VACANCES LES CHABOTTONNES ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DU 8 AU 23 JUILLET 2012.
 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE SEJOUR ITINERANT DE GLISSE AU PAYS BASQUE ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DU 9 AU 27 JUILLET 2012.
 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE SEJOUR ITINERANT DE VENDEE AVENTURE ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DU 9 AU 27 JUILLET 2012.
 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE SEJOUR ITINERANT DE LA CROATIE ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DU 12 AU 30 JUILLET 2012.
- CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE CENTRE DE

- VACANCES DE SAINTE EULALIE ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'ANTONY DU 8 AU 27 JUILLET 2012.
- CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE SEJOUR ITINERANT DE LA CRETE ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'ANTONY DU 13 AU 31 JUILLET 2012.
 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE SEJOUR ITINERANT DE LA CROATIE ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'ANTONY DU 2 AU 20 AOUT 2012.
 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE SEJOUR ITINERANT DE GLISSE AU PAYS BASQUE ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'ANTONY DU 2 AU 20 AOUT 2012.
 - DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE DE RECETTES DU CINEMA MUNICIPAL LE SELECT A ANTONY POUR L'ENCAISSEMENT DE LA BILLETTERIE DES ENTREES AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT TEMPORAIRE D'ADRESSE.
 - DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE D'AVANCES DESTINEE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CINEMA MUNICIPAL LE SELECT AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT TEMPORAIRE D'ADRESSE.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES -

- FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR DES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT-
 CONCERTS : VOTE PAR 35 voix POUR 06 CONTRE 04 ABSTENTION
 PONEY CLUB : VOTE PAR 35 voix POUR 09 CONTRE 01 ABSTENTION
 123 MALINS : VOTE PAR 45 voix POUR

II - URBANISME – AFFAIRES FONCIERES-

- CONCEPTION ET AMENAGEMENT PAYSAGER DES TERRAINS DES BAS GRAVIERS CROCHETEURS A ANTONY- VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES-
 VOTE PAR 36 voix POUR 09 ABSTENTION
- CENTRE AQUATIQUE DES IRIS RUE ADOLPHE PAJEAUD : VALIDATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE, DU PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE PLONGEE ET DE SON ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE-
 CONVENTION : VOTE PAR 36 voix POUR 06 CONTRE 03 ABSTENTION
 PROGRAMME : VOTE PAR 36 voix POUR 09 CONTRE
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 106 M² SISE 32 A 36 AVENUE GABRIEL PERI-
 VOTE PAR 35 voix POUR 09 CONTRE 01 ABSTENTION
- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 7 M² SISE 93/95 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC-
 VOTE PAR 35 voix POUR 09 CONTRE 01 ABSTENTION

III - TRAVAUX ET CONTRATS-

- RECONSTRUCTION DU GYMNASE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE PAJEAUD – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES A VERSER AUX CANDIDATS AYANT REMIS DES PRESTATIONS POUR LA PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE DE MAITRISE D'ŒUVRE-
 VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A PASSER AVEC LA SOCIETE M20 POUR LA MISE EN PLACE DE REPETEURS SUR LES CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC-
 VOTE PAR 36 voix POUR 09 ABSTENTION
- VENTE DE DEUX VEHICULES MUNICIPAUX SUR LE SITE DE VENTE AUX ENCHERES AGORASTORE-
 VOTE PAR 45 voix POUR

IV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION-

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE SERVICES PARTAGES A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE POUR LA GESTION DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD-
 VOTE PAR 36 voix POUR 09 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

V - PERSONNEL-

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS-
 VOTE PAR 36 voix POUR 09 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

VI - EDUCATION-

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE GRETA 92 SUD POUR L'ORGANISATION DES COURS DU SOIR DESTINES AUX ADULTES-
 VOTE PAR 45 voix POUR
- ADHESION DE LA VILLE A L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES HAUTS DE SEINE (E2C 92)-
 VOTE PAR 45 voix POUR

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS POUR L'ANNEE 2012 – ADDITIF-
 VOTE PAR 45 voix POUR

VII- AFFAIRES DIVERSES-

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE POUR LA DELEGATION DE GESTION DU CONTINGENT PREFECTORAL DE LOGEMENTS SOCIAUX-
 VOTE PAR 36 voix POUR 09 CONTRE
- ADOPTION D'UN MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE CONCERNANT LE LOGICIEL DE GESTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL A PASSER AVEC LA SOCIETE AS-TECH SOLUTIONS / SBCG-
 VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION D'UN MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE CONCERNANT LE LOGICIEL DE GESTION DES ACTIVITES DU CHATEAU SARRAN A PASSER AVEC LA SOCIETE TECHNOCARTE-
 VOTE PAR 45 voix POUR
- CREATION DU CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES ET FIXATION DE SA COMPOSITION-
 VOTE PAR 36 voix POUR 09 CONTRE
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES (A.C.S.E.) POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE-
 VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION DES CONVENTIONS D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DES DEUX RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, UNE SOURIS VERTE ET TROIS P'TITS CHATS, A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE-
 VOTE PAR 45 voix POUR
- FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2012 (2EME JURY)-
 VOTE PAR 45 voix POUR
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE 2011-
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA FOURRIERE AUTOMOBILE – ANNEE 2011-
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM – ANNEE 2011-
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DU STATIONNEMENT – ANNEE 2011-
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY – ANNEE 2011-
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STAGE GEORGES SUANT – ANNEE 2011-

Fin de la séance à 21h40
Antony, le 29 juin 2012
Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT